Conseil communal du 24 novembre 2026

Notes de synthèse

Séance publique

1. *DECISIONS DE TUTELLE : COMMUNICATION :*

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la décision de la tutelle concernant :

- modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2026 de la Ville (CC du 22 septembre 2026) : **approbation en date du 23 octobre 2026**.

2. *DEMISSION D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE DU GROUPE POLITIQUE OSONS ! : PRISE D'ACTE :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte :
- de la démission de Mme RANOCHA Corinne, Conseillère communale "Osons !", de son mandat de Conseillère communale laquelle prend effet à la date du présent Conseil
- du fait que Mme RANOCHA Corinne, en vertu de l'article L5111-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en démissionnant dudit groupe politique, est démissionnaire de plein droit de tous les mandats qu'elle exerçait à titre dérivé.

3. *VERIFICATION DES POUVOIRS, INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL :*

Il est proposé au Conseil de valider les pouvoirs de M. MALAISE Philippe en qualité de Conseiller communal. Si le Conseil valide les pouvoirs de M. MALAISE Philippe, celui-ci prêtera serment selon la formule légale entre les mains de la Présidente du Conseil et sera installé dans ses fonctions de Conseiller communal à la date de ce jour.

4. *REGLEMENT GENERAL DE POLICE : MODIFICATIONS - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le nouveau Règlement Général de Police tel que repris en intégralité dans le dossier présenté.

5. *CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION ET A L'EXPLOITATION D'UN ECRAN LED D'INFORMATION DANS LES ANCIENS GUICHETS DE LA GARE DE SAINT-GHISLAIN : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'ASBL Chemins du Rail relatif à l'installation et à l'exploitation d'un écran LED d'information dans les anciens guichets de la gare de Saint-Ghislain, tel qu'annexé dans le dossier présenté.

6. *AMENAGEMENT DE CORRIDORS ECOLOGIQUES SOUS LIGNE A HAUTE TENSION : CONVENTION AVEC ELIA - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre Elia et la Ville relative à l'abattage d'arbres dans le cadre de la gestion écologique des corridors telle qu'annexée dans le dossier présenté.

Notes de synthèse

7. *REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LES MARCHES HEBDOMADAIRES ET SUR LE DOMAINE PUBLIC EN DEHORS DES MARCHES : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement relatif à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés hebdomadaires et sur le domaine public en dehors des marchés.

8. *SAINT-GHISLAINOIS DE L'ANNEE : REGLEMENT ET PLANNING :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement « Les Saint-Ghislainois de l'année ».

9. *BIBLIOTHEQUE : AVENANT A LA CONVENTION VILLE /ASBL FEDERATION INTERDIOCESAINE DES BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIOTHEQUES CATHOLIQUES (FIBBC) - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition d'avenant sollicitée par la FIBBC accompagné de l'annexe relative à l'inventaire contradictoire des pièces probantes ainsi que la signature des conventions tripartites proposées entre la FIBBC, les travailleurs en fonction et la Ville de Saint-Ghislain tel qu'annexées dans le dossier présenté.

10. *REGLEMENT RELATIF A L'OCCUPATION DE LONGUE DUREE DU CENTRE CULTUREL APPARTENANT A LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement relatif à l'occupation de longue durée des salles du Centre culturel appartenant à la Ville de Saint-Ghislain.

11. *REGLEMENT RELATIF A L'OCCUPATION OCCASIONNELLE DU CENTRE CULTUREL APPARTENANT A LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement relatif à l'occupation occasionnelle du Centre culturel appartenant à la Ville de Saint-Ghislain.

12. *CONVENTION D'OCCUPATION DE LONGUE DUREE DU CENTRE CULTUREL POUR LES ASSOCIATIONS RECONNUES DE L'ENTITE : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention d'occupation de longue durée du Centre culturel pour les associations reconnues de l'Entité présenté en séance.

13. *CONVENTION D'OCCUPATION OCCASIONNELLE DU CENTRE CULTUREL : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention d'occupation occasionnelle du Centre culturel présenté en séance.

14. *ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : ACCORD DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE ECOLE EN HAINAUT - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'accord de collaboration entre la Ville et le Département des sciences de l'enseignement de la Haute École en Hainaut relatif à l'accueil de leurs étudiants en stage au sein de nos écoles tel qu'annexé au dossier.

Notes de synthèse

15. ***ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : ACCORD DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES DE LA HAUTE ECOLE PROVINCIALE DE HAINAUT - CONDORCET - APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver l'accord de collaboration entre la Ville et le Département des Sciences Sociale et Éducatives de la Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet relatif à l'accueil de leurs étudiants en stage au sein des écoles communales, tel qu'annexé au dossier.

16. ***ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE - NOUVELLE CONVENTION-CADRE :***

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention visée à l'article 25 du Décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités, à la suite de la restructuration de deux écoles communales.

17. ***INTERCOMMUNALE IRSIA : ASSEMBLEE GENERALE DU 3 DECEMBRE 2026 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IRSIA du 3 décembre 2026 ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

18. ***INTERCOMMUNALE ORES ASSETS : ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DECEMBRE 2026 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 10 décembre 2026 ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

19. ***INTERCOMMUNALE IGRETEC : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2026 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IGRETEC du 10 décembre 2026 ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

20. ***FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU CENTRE CULTUREL DE LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN : APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver la politique tarifaire applicable à l'occupation du Centre culturel telle que présentée.

21. ***SEPTEM : UTILISATION DES SUBSIDES 2025 - APPROBATION :***

Il est proposé au Conseil d'approuver l'utilisation des subsides pour l'année 2025 de l'ASBL SEPTEM.

22. ***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : EXERCICE 2025 - CONTROLE :***

Il est proposé au Conseil de prendre acte du contrôle des subventions octroyées aux associations sportives et d'approuver les rapports de justifications desdites subventions.

Notes de synthèse

23. ASSOCIATIONS RECONNUES : UTILISATION DES SUBVENTIONS 2025 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver les rapports justificatifs (rapports d'activités accompagnés de déclarations sur l'honneur) d'utilisation des subventions allouées en 2025 aux associations reconnues par la Ville.

24. ASSOCIATIONS RECONNUES : UTILISATION DES SUBVENTIONS 2026 - RATIFICATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du rapport relatif à l'octroi des subventions (occupation de longue durée, prêt de matériel, coupes, etc.) allouées par la Ville aux associations reconnues pour l'année 2026 et de ratifier les subventions allouées en 2026 par le Collège communal.

25. PROCES-VERBAL DE VERIFICATION DE LA CAISSE DE LA DIRECTRICE FINANCIERE - 3EME TRIMESTRE 2026 :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière concernant la période du 1er janvier au 30 septembre 2026 et qui a eu lieu le 13 octobre en présence de Mme Florence MONIER, Bourgmestre.

26. ADMINISTRATION COMMUNALE : OCTROI DE L'ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2026 :

Il est proposé au Conseil de :

- octroyer la prime de fin d'année aux grades légaux, aux agents statutaires ainsi qu'aux agents contractuels, temporaires et/ou intérimaires de l'Administration communale
- calculer la prime de fin d'année de la manière suivante :

- une partie variable qui s'élève à 2,5 % de rétribution annuelle brute qui a servi de base de calcul de la rétribution due au bénéficiaire pour le mois d'octobre de l'année considérée
- une partie fixe qui se calcule comme suit : (montant 2025 x indice santé octobre 2026)/indice santé octobre 2025

- payer la prime de fin d'année due pour l'année 2026, conformément à la dernière modification du statut pécuniaire de tous les membres du personnel visés au 1er point.

27. FABRIQUE D'EGLISE SAINT-GERY DE BAUDOUR : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2026 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la première modification budgétaire pour l'exercice 2026 de la Fabrique d'église Saint-Géry de Baudour.

28. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 DU SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 2026 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n° 2 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026 du Centre Public d'Action Sociale.

29. VILLE : BUDGETS ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2027 : ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter le budget de l'exercice 2027.

30. COUT-VERITE RELATIF A LA GESTION DES DECHETS : BUDGET 2027 - ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter le coût-vérité relatif à la gestion des déchets.

Notes de synthèse

31. *TAXE SUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : EXERCICE 2027 :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement relatif aux taxes sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

32. *REDEVANCE SUR L'OCCUPATION DE SALLES APPARTENANT A LA VILLE DE SAINT-GHISLAIN : ABROGATION ET ARRET DES NOUVEAUX TARIFS - EXERCICE 2027 - 2031 :*

Il est proposé au Conseil d'abroger le règlement-redevance sur la location occasionnelle de salles appartenant à la Ville de Saint-Ghislain, adopté par le Conseil communal en date du 21 octobre 2025 et d'approuver le règlement redevance sur la location de salles appartenant à la Ville de Saint-Ghislain en intégrant le Centre culturel dans le règlement redevance déjà existant.

33. *ASSOCIATIONS RECONNUES : SUBVENTIONS 2027 - OCTROI :*

Il est proposé au Conseil de :
- octroyer une subvention en nature pour l'année 2027 aux associations reconnues par la Ville, telles que reprises nominativement dans le tableau annexé au dossier, et ce, en vue de leur permettre la réalisation de leur objet social, cette subvention en nature consistant en la mise à disposition gratuite des bâtiments et infrastructures communaux, aux conditions reprises dans le règlement communal, sous forme de convention d'occupation de longue durée, dans le respect des articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
- autoriser le Collège communal à allouer durant l'exercice 2026, dans le respect du Règlement communal portant sur les critères de reconnaissance des clubs et associations voté par le Conseil communal en séance du 16 décembre 2019 et entré en vigueur le 24 janvier 2020 et toujours en fonction de ce qui est disponible, moyennant demande préalable au Collège communal, les subventions, à charge pour celui-ci de les faire ratifier par le Conseil avant le 31 décembre 2027
- confier au Collège communal le contrôle :
    - des subventions en nature d'une valeur inférieure à 2 500 EUR via un rapport d'activité, accompagné d'une déclaration sur l'honneur des bénéficiaires d'avoir utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée
    - des subventions en nature d'une valeur estimée entre 2 500 EUR et 25 000 EUR via un rapport d'activité, accompagné d'une déclaration sur l'honneur des bénéficiaires d'avoir utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée
    - des subventions en nature estimées supérieures à 25 000 EUR, en ce compris la vérification des comptes et bilans et la production d'un rapport financier comprenant les factures et preuves de paiement y correspondant
- autoriser le Collège communal à statuer sur les justificatifs remis par les bénéficiaires, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant le millésime durant lequel la subvention a été octroyée.

34. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20260036) : REMPLACEMENT DES BACS DE FLEURISSEMENT DE L'ENTITE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions et le mode de passation du marché public extraordinaire de remplacement des bacs de fleurissement de l'Entité.

35. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE DE LA JONCTION A 7330 SAINT-GHISLAIN :*

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création d'un stationnement réservé aux personnes handicapées devant le n° 21 de la rue de la Jonction à Saint-Ghislain. Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante "6 m".

Notes de synthèse

36. *MODIFICATION DE VOIRIE (PU 2026/010) : ADMINISTRATION COMMUNALE - ALLEE DU CIMETIERE A SAINT-GHISLAIN :*

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur le projet de modification de voirie dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relative à la création d'un parking de délestage ainsi qu'un cheminement cyclo-piéton, allée du Cimetière à 7330 Saint-Ghislain, parcelle cadastrée section C n° 24p4, 24r4, 24t4, 24/3a, 24/4a et 24a5.

37. *ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :*

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, il est proposé au Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente.

Huis clos

Notes de synthèse